

Communiqué de presse

06 octobre 2022

Convention d'affaires de l'Union Lémanique des Chambres de Commerce

La filière bois au carrefour de l'urgence climatique

L'exploitation du bois, ressource naturelle locale, doit faire face à de nouveaux défis dans le contexte de la crise énergétique et du réchauffement climatique. Construction, énergie, valorisation des déchets : les entreprises du bassin lémanique réinventent constamment les domaines d'application du bois, matériau à haute valeur ajoutée. La filière s'organise pour transformer cet atout naturel indigène en avantage industriel et économique, tout en prenant en compte les enjeux écologiques. Pour faire le point, plus de quatre-vingts acteurs français et suisses se sont donné rendez-vous ce 6 octobre, à Divonne-les-Bains (Ain), pour la [Convention d'affaires](#) de l'Union Lémanique des Chambres de Commerce. L'occasion aussi d'un échange informel avec les autorités politiques.

La filière bois revêt un intérêt stratégique pour le territoire lémanique : tous les maillons de la chaîne de production y sont actifs au niveau local, de la scierie à l'écoulement du bois dans sa diversité. La demande du marché ne cesse de s'accroître de part et d'autre de la frontière. Pour les entreprises, l'enjeu est de pouvoir saisir les opportunités nouvelles en adaptant production et transformation.

La Convention d'affaires organisée ce jeudi à Divonne-les-Bains avait pour objectif de contribuer aux réflexions sur ces nécessités d'adaptation en dressant un panorama des tendances actuelles sur la base de bonnes pratiques en France comme en Suisse. Au-delà des questions liées aux démarches douanières et aux cadres régaliens respectifs, les freins à la collaboration transfrontalières tiennent avant tout à une méconnaissance entre les acteurs. Les échanges entre les deux pays concernent principalement l'achat et la vente de produits, mais aussi des activités de sous-traitance et d'étude. Les acteurs partagent une résilience et une volonté commune : innover ensemble pour trouver des solutions et gagner des parts de marché. Soit l'équilibre subtil d'une collaboration transfrontalière qui bénéficie à chacun.

Croisant les regards politiques et économiques, les représentants du Conseil du Léman et de l'Union Lémanique des Chambres de Commerce ont confirmé, en marge de la Convention d'affaires, l'importance des conditions cadres pour le soutien à des collaborations transfrontalières stratégiques. A l'heure des premiers plans d'économie d'énergie en France et en Suisse, dans un contexte de renchérissement des matières premières, il s'agit avant tout de relever les défis de souveraineté économique et d'indépendance industrielle pour l'ensemble des acteurs du bassin lémanique.

Informations complémentaires

- **Gérard PAOLI**, Vice-président du Département de l'Ain, Président du Conseil du Léman, +33 4 74 24 48 24
- **Frédéric BORLOZ**, Conseiller d'Etat vaudois en charge des affaires transfrontalières, Président de la Commission Economie, Tourisme et Population frontalière du Conseil du Léman, +41 21 316 40 78
- **Michel PIERROT**, Membre élu, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, Président de l'Union lémanique des Chambres de commerce +33 4 74 32 13 05.
- **Vincent SUBILIA**, Directeur général, Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) +41 22 819 91 46
- **Sylvain DIZERENS**, Membre élu, Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie +33 4 50 33 72 30

Sous l'impulsion du Conseil du Léman en 1992, l'Union Lémanique des Chambres de Commerce réunit les Chambres de commerce de l'Ain, de Genève, de la Haute-Savoie, du Valais et de Vaud autour de projets collaboratifs destinés à favoriser les courants d'affaires franco-suisses.